

Dossier CLUB 2010

↳ **Lien :** <https://elia.cvf.fr/ffct>



Clubs de cyclotourisme déjà affiliés à la FFCT,

Clubs de cyclotourisme non-affiliés à la FFCT (ou en cours d'affiliation).

Vous trouverez des **informations pratiques** sur la FFCT et ses activités ainsi que tous les **renseignements nécessaires à l'inscription de votre club** et de ses adhérents pour l'année 2010.

Les présidents de votre comité départemental et de votre ligue peuvent vous conseiller et mieux vous faire connaître la FFCT.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, n'hésitez pas, contactez le service Licences :

par téléphone : au **01 56 20 88 82** du lundi au vendredi de **9h à 12h** et de **14 h à 16 h**

ou par e-mail : l.blondeau@ffct.org

La FFCT, une fédération à l'écoute de ses clubs et de ses adhérents.

- Une fédération bien structurée, la connaître page 2
- Les avantages club - dirigeants - adhérents page 3
- L'affiliation et la réaffiliation page 4 – 5
- Les assurances avec les MMA page 6
- Tarifs licences 2010 page 7
- L'association sportive et le club de cyclotourisme page 8

<p>Votre comité départemental :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Tél. : E-mail :</p> <p>Votre ligue :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Tél. : E-mail :</p>
--

Fédération française de cyclotourisme

12, rue Louis Bertrand — 94207 Ivry-sur-Seine Cedex — Tél. : 01 56 20 88 88 — Fax : 01 56 20 88 99
Site Internet : www.ffct.org — E-mail : info@ffct.org — Métro ligne 7, station : Pierre et Marie Curie



La FFCT une fédération bien structurée

• Son rôle

- ➔ Créée en 1923,
- ➔ Agrément Jeunesse et Sports : depuis le 30/11/1964,
- ➔ Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978,
- ➔ Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991,
- ➔ Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" depuis le 4/04/2006,
- ➔ Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français),
- ➔ Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme),
- ➔ Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale),
- ➔ Membre du CPV (Comité de promotion du vélo),
- ➔ Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.
- ➔ Membre de FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile, Alliance internationale du tourisme)

L'objet de la FFCT est clairement défini par ses statuts :

- " ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme ... "
- " ... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements ... "
- "... de représenter la France à l'étranger ..."
- "... de combattre la délinquance routière ..."
- "... d'intégrer le concept de développement durable ..."

• Son champ d'action

Le cyclotourisme au sein de la FFCT se conjugue autour de trois composantes essentielles :
tourisme — sport-santé — culture

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- ▀ des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étapes,
- ▀ des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- ▀ des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- ▀ des Randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- ▀ des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- ▀ un accueil de qualité dans les clubs.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cycloportives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mue exclusivement par la force musculaire.

• Son fonctionnement

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux et des ligues régionales.

LA FÉDÉRATION EN CHIFFRES

- 22 ligues régionales
- 95 comités départementaux
- 3200 clubs dont 1 700 clubs ou sections VTT de randonnée
- 310 écoles de cyclotourisme
- 123 000 adhérents

Adhérer à la FFCT ? Quels avantages ?

• Pour le club :

- ▶ la **sécurité** d'appartenir à un ensemble reconnu et structuré,
- ▶ une **assurance adaptée** à la pratique du cyclotourisme, à des tarifs préférentiels,
- ▶ la **promotion de ses organisations** sur les supports de communication de la FFCT,
- ▶ le **conseil** dans les démarches auprès des pouvoirs publics,
- ▶ la possibilité de mettre en place et d'**accueillir** des manifestations régionales, nationales et internationales,
- ▶ une **reconnaissance** supplémentaire des municipalités et des élus locaux,
- ▶ un **challenge national et régional de clubs** : le Challenge de France.

• Pour les dirigeants :

- ▶ l'**information** sur les droits et devoirs en tant que responsable de club,
- ▶ la **formation** sur la gestion et l'administration d'un club,
- ▶ le **contact direct** avec la Fédération et les décisions prises sur le plan national grâce aux nombreuses publications : le Cycl@net, le Bulletin fédéral, l'Unité administrative des clubs...,
- ▶ les **échanges** avec d'autres dirigeants de clubs,
- ▶ la possibilité d'**intervenir** dans la vie de la Fédération lors des assemblées générales ou dans les réunions spécifiques,
- ▶ la **participation gratuite** des dirigeants de chaque nouveau club à un stage d'initiateur ou dirigeant dispensé par la commission nationale de Formation et/ou les structures.

• Pour les adhérents :

- ▶ l'appartenance à un club qui propose des activités et vous conseille dans votre pratique.

• Des activités uniques :

- ▶ des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
- ▶ des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes tout-terrain, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les concentrations pascales, les Cyclo-montagnardes, les manifestations "jeunes" etc.,
- ▶ des **activités orientées "familles"** accessibles aux débutants (Cyclo-découvertes®, "Rencontre des chérubins"),
- ▶ l'accès à **400 randonnées permanentes**, dont près de 250 ont obtenu le label fédéral,
- ▶ des **randonnées adaptées** à tous les niveaux : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux,
- ▶ des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT,
- ▶ un **centre national de cyclotourisme** à Aubusson-d'Auvergne (63) au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents FFCT : hébergement en hôtellerie ou en camping.

• Des outils pour savoir :

- ▶ le **Guide du cyclotouriste** adressé à tout nouvel adhérent 2010,
- ▶ le calendrier national **Où irons-nous ?** de plus de 3500 randonnées, brevets et concentrations ainsi que des calendriers départementaux et régionaux,
- ▶ le **Guide des bonnes adresses** 2009/2010 (gîtes, campings, restaurants, hôtels...),
- ▶ la revue **Cyclotourisme**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel,
- ▶ la brochure **Séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
- ▶ le **Catalogue boutique**,
- ▶ les **Unités de formation** sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme,
- ▶ le site Internet **www.ffct.org** avec tous les événements et informations pratiques. Dès 2010 téléchargement de circuits vélo route et VTT.

• Des conditions d'accès privilégiées :

grâce au **Club avantages**, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux établissements : hébergements/séjours, hôtellerie, transport aérien, location de véhicules ...

• Une assurance spécifique adaptée au cyclotourisme :

en prenant une licence FFCT, vous bénéficiez d'une assurance (détails en page 6).

J'affilie mon club / Je me réaffilie...

J'affilie mon club pour la première fois à la FFCT

Il faut transmettre à vos présidents de comité départemental et de ligue :

- ▶ la demande d'affiliation dûment complétée et signée en deux exemplaires,
- ▶ la charte d'adhésion signée incluant les règlements fédéraux,
- ▶ les statuts de votre association,
- ▶ le règlement des 3 premières licences (président, secrétaire, trésorier) et de l'abonnement à la revue (la cotisation du club étant gratuite la première année) :
 - soit en nous renvoyant l'autorisation de prélèvement bancaire accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal,
 - soit en nous joignant un chèque à l'ordre de la FFCT qui alimentera votre compte club (crédit d'opération).

Pour les anciens et nouveaux clubs !

Tous les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence fédérale avec assurance.

Est interdite toute publicité sur les maillots.

Après signature des deux présidents de structures, le dossier complet devra être adressé au siège fédéral pour traitement (affiliation du club et prise des 3 premières licences).

Dès réception, nos services vous communiqueront par voie électronique :

- **votre numéro de club**, à rappeler dans toute correspondance avec la Fédération,
- **votre code utilisateur et mot de passe** utiles pour enregistrer vos licences sur le site Internet de la Fédération.

Vous possédez maintenant toutes les informations nécessaires pour saisir les licences de vos autres adhérents.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les licences souscrites seront prélevées par la Fédération sur le compte bancaire du club.

Si vous avez opté pour le Crédit d'opération, il faudra envoyer avant la prise des licences le chèque correspondant au montant des licences à souscrire.

Attention : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme doit obligatoirement être fourni par tous les nouveaux adhérents FFCT. Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

Je réaffilie mon club à la FFCT

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique l'an passé, il n'est pas nécessaire de renvoyer une nouvelle autorisation. Cependant, vérifiez le libellé du compte bancaire à débiter et signalez tout changement.

Si vous optez pour le Crédit d'opération, envoyez-nous avant toutes opérations le chèque à l'ordre de la FFCT correspondant à la réaffiliation du club et aux licences à souscrire.

Il faut réaffilier en premier les 3 membres du Bureau (président, secrétaire, trésorier) **et le délégué sécurité pour que votre réaffiliation soit effective. Valider l'acceptation des règlements fédéraux***.

Ensuite, vous pourrez inscrire les autres membres sur Internet sans oublier de **vérifier et/ou corriger les coordonnées de chaque adhérent ainsi que leur adresse électronique.**

Attention, n'oubliez pas de demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme à tous vos nouveaux adhérents à la FFCT et à ceux qui contractent la formule d'assurance Petit Braquet + et Grand Braquet.

Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

Nouveau

Affiliation / Réaffiliation : le formulaire "validation obligatoire des différentes formules et options d'assurances" :

- à faire compléter obligatoirement par chaque licencié,
- à conserver au club.

Les mêmes démarches pour tous !

• L'adhésion à la FFCT, c'est :

- ▶ L'affiliation du club, la prise des licences et l'enregistrement de toutes vos assurances sur Internet,
- ▶ Les prélèvements bancaires automatiques le 10 de chaque mois suivant l'enregistrement de vos licences.
- ▶ L'édition et l'expédition de vos licences une fois par semaine :
 - du début de la saison jusqu'à fin février ▶ envoi au correspondant du club
 - à partir du 1^{er} mars ▶ envoi au club ou aux licenciés (choix à valider sur Intranet)

LA PRISE DES LICENCES SUR INTERNET
SERA ACCESSIBLE À PARTIR DU 1^{er} DÉCEMBRE 2009

• Saisie des licences, comment faire ?

- ▶ Par Internet : connectez-vous sur notre site www.ffct.org et cliquez sur Espace fédéral puis sur Espace dédié aux clubs et suivez les indications sur votre écran (**attention : vous devez être en possession de votre code d'accès**),

À noter : lors de la saisie de vos adhérents, **s'ils sont domiciliés à l'étranger :**

- ▶ la zone code postal devra être libellée "99999",
- ▶ la zone ville comportera le code postal réel ainsi que le nom de la ville de l'adhérent,
- ▶ la zone pays indiquera le pays de résidence.

Il est impératif que ces trois zones soient renseignées correctement pour valider sa licence.

• Le prélèvement automatique, des avantages pour tous :

- ▶ pas d'envoi de chèque donc pas de frais d'expédition,
- ▶ pas d'avance de trésorerie,
- ▶ le prélèvement des montants exacts,
- ▶ fonctionnement simple et rapide : l'autorisation et la demande de prélèvement automatique ne sont à envoyer que la première année (sauf en cas de changement de compte bancaire). Après chaque opération, le montant à prélever vous sera indiqué sur l'écran.

Vous pouvez consulter et éditer, à tout moment, la situation de votre compte dans l'option Comptabilité sur Intranet.

• Option FFCC

Il est possible de souscrire une adhésion à la Fédération française de camping et de caravanning avec une assurance complète.

- ▶ Carte FFCC/FICC familiale **23,50 €**
- ▶ Carte FFCC/FICC individuelle **18,00 €**

Nouveau

NEWS LETTER "spécial licenciés"

Pour la recevoir, n'oubliez pas de renseigner le champ "adresse mail" de chacun de vos licenciés.

Nouveau

@ Infos - NEWS LETTER "spécial structures"

Pour la recevoir, n'oubliez pas de renseigner le champ "adresse mail" de votre club.

L'assurance avec



- Toutes les assurances doivent être souscrites par Internet. (Se rapporter au "dossier assurances club" joint).

Les assurances du club

Nouveau

Dès son affiliation, votre club est automatiquement assuré en responsabilité civile pour ses manifestations, ses sorties annuelles, ses locaux occupés temporairement et les bénévoles.

- ▾ la responsabilité civile
- ▾ La responsabilité personnelle des dirigeants sociaux (ex option D) est désormais gratuite et intégrée dans l'assurance fédérale, elle garantit la responsabilité civile des dirigeants des clubs et des structures en cas de faute de gestion.

Les assurances des non licenciés FFCT

OPTION A : l'assurance pour l'accueil des futurs licenciés ⁽¹⁾

Cette assurance est généralement souscrite au moment de l'affiliation/réaffiliation par Internet.

Il vous est possible, moyennant un coût annuel de 20 €, d'assurer des personnes souhaitant découvrir l'ambiance de votre club avant de s'y affilier. Chaque personne pourra être accueillie pour trois sorties consécutives maximum en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pour éviter toute recherche de responsabilité, il est conseillé de tenir un registre à jour de toutes les personnes participant aux trois sorties consécutives du club.

OPTION B : l'assurance organisation y compris les randonnées permanentes labellisées ou non (ex option C) ⁽¹⁾

Elle permet d'assurer toute personne non licenciée FFCT participant à vos randonnées inscrites aux calendriers avec émission d'une carte de route nominative et vos randonnées permanentes dont le règlement permet son accomplissement pendant l'année civile du jour de la prise de l'inscription. Son coût annuel est de 20 € dans la limite de 1500 participants licenciés et non licenciés FFCT et ce, quel que soit le nombre d'organisations, si le nombre de participants est supérieur à 1500 participants son coût sera de 50 €.

Ces assurances doivent être contractées par Internet dès l'affiliation ou la réaffiliation de votre club. Les forfaits annoncés ci-dessus restent dépendants de l'enregistrement de TOUTES vos organisations inscrites aux calendriers départementaux, régionaux ou national (date et nom de l'organisation). Toutes les attestations d'assurance sont disponibles en téléchargement dans l'Intranet du club.

Assurance sortie(s) estivale(s) pour les non licenciés FFCT

OPTION E : elle assure, selon la formule Petit-braquet, les touristes de passage pendant la période estivale participant à une randonnée organisée à leur attention. À souscrire par le club/CoDep après signature d'une convention avec la FFCT. **Option gratuite.**

Les assurances des licenciés (voir dossier assurances joint)

▾ formule Mini-braquet

Elle assure vos adhérents en responsabilité civile 24h/24h, recours et défense pénale. Coût : 12 €.

▾ formule Petit-braquet

Elle assure vos adhérents en responsabilité civile 24h/24h, recours et défense pénale, accident corporel et assistance rapatriement. **Décès cardio-vasculaire sans certificat médical ⁽²⁾** : versement d'un capital minoré. Coût : 12,70 € (12 € + 0,70 €).

Nouveau

▾ formule Petit-braquet +

Elle comprend l'assurance Petit-braquet avec en plus des capitaux triplés, décès cardio-vasculaire et invalidité permanente. Coût : 22 € (12,70 € + 9,30 €)⁽³⁾⁽⁴⁾.

▾ formule Grand-braquet

Elle comprend l'assurance Petit-braquet + avec en sus des capitaux triplés, décès cardio-vasculaire ⁽²⁾ ⁽³⁾ et les dommages à la bicyclette, aux équipements vestimentaires et GPS. Coût : 55 € (22 € + 33 €) ⁽⁴⁾.

Elle doit impérativement être souscrite en même temps que la licence. Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié, seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture **datant de moins de 1 mois.**

Les garanties couvertes par l'assurance fédérale dans la licence 2010 sont maintenues jusqu'à fin février 2011.

L'assurance responsabilité civile est une obligation légale. Le club peut, s'il le souhaite, faire le choix de son assureur. Dans ce cas, il devra demander l'attestation type d'assurances (avant son affiliation ou sa réaffiliation) et la retourner à la FFCT dûment remplie et signée par ledit assureur et cela chaque année. Les garanties souscrites pour le club et ses adhérents doivent être équivalentes à celles imposées par la loi.

Nouveau

À titre expérimental pour une durée d'un an, pendant la saison 2010, **la pratique du Vélo à Assistance Électrique (VAE)** sera désormais couverte par l'assureur fédéral sous réserve de la présentation d'un certificat médical obligatoire prescrivant l'usage d'un VAE à titre thérapeutique.

(1) Ces personnes seront garanties en responsabilité civile, 24h/24h recours et défense pénale en accident corporel et assistance rapatriement (indemnités prévues dans la formule Petit-braquet).

(2) Un capital minoré est versé en l'absence d'un certificat médical de non contre-indication.

(3) L'indemnité est doublée sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication et du test à l'effort daté de moins de deux ans avant la prise de la licence.

(4) Sous réserve de la présentation d'un certificat médical.

La licence 2010

• La licence, à quoi sert-elle ?

Elle permet à vos adhérents de pratiquer leur sport favori, de participer à toutes les randonnées cyclotouristes tout en bénéficiant d'un tarif d'inscription préférentiel et d'une couverture d'assurance adaptée efficace.

Elle donne droit à tous les avantages précisés en page 3.

Validité de la licence : elle prend effet dès l'instant où les licences sont saisies sur Internet.

• Cotisations 2010

Cotisation clubs (affiliation + revue) = gratuit (*) + 25 € = 25 €
 Cotisation clubs (ré-affiliation + revue) = 22 € + 25 € = 47 €

* La première année l'affiliation est gratuite pour le club

Catégorie	Cotisation FFCT	Revue	Formule Mini-braquet (licence + assurance)	Formule Petit-braquet (licence + assurance)	Formule Petit-braquet + (licence + assurance)	Formule Grand-braquet (licence + assurance)
École de cyclotourisme (- 18 ans), né après le 31/12/91	9,00 €	---	---	9,00 €	18,30 €	51,30 €
Adulte : - sans revue - avec revue	23,50 € 19,30 €	--- 25,00 €	35,50 € 56,30 €	36,20 € 57,00 €	45,50 € 66,30 €	78,50 € 99,30 €
Jeunes - 25 ans né après le 31/12/84 - sans revue - avec revue	8,50 € 8,30 €	--- 25,00 €	20,50 € 45,30 €	21,20 € 46,00 €	30,50 € 55,30 €	63,50 € 88,30 €
Famille : 1 ^{er} adulte - sans revue - avec revue 2 ^e adulte Jeunes 7 à 25 ans Enfant de 6 ans et moins né après le 31/12/02	23,50 € 19,30 € 9,30 € 4,30 € ---	25,00 €	35,50 € 56,30 € 21,30 € 16,30 € ---	36,20 € 57,00 € 22,00 € 17,00 €	45,50 € 66,30 € 31,30 € 26,30 € 9,30 €	78,50 € 99,30 € 64,30 € 59,30 € 42,30 €

Duplicata : participation aux frais d'envoi : 6 €

Assurance - Garanties	Mini-braquet 12 €	Petit-braquet 12,70 €	Petit-braquet + 22 €	Grand-braquet 55 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui	oui
Défense et recours	oui	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui	oui
Assurance rapatriement	non	oui	oui	oui
Dommages au casque	non	oui	oui	oui
Dommages cardio-fréquencemètre	non	oui	oui	oui
Dommages aux équipements vestimentaires + GPS	non	non	non	oui
Dommages au vélo	non	non	non	oui

• **Abonnement à la revue** Cyclotourisme = 25 €/an (11 numéros par an) au lieu de 47 € pour les non-adhérents.

Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an, à partir du numéro suivant le mois de l'enregistrement de l'abonnement. Il suffit de retourner le coupon détachable qui se trouve en bas de la licence.

Nouveau

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 15 €/an.

• La licence familiale

Souscrite dans la même structure, elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte (avec ou sans revue) et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (famille 2^e adulte ou famille jeunes de - 25 ans ou enfants de moins de 6 ans licence gratuite).

• La licence fin de saison

À partir du 1^{er} septembre 2010 toute personne désirant adhérer pour la première fois à la FFCT bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2011.

• Les séjours et voyages FFCT

Pour participer à des séjours FFCT l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture "Assistance - Rapatriement" pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.

L'association sportive

La structure de base de notre mouvement est le club ou l'association sportive.

• Sa constitution

Elle peut se constituer librement mais doit répondre à certaines règles administratives (loi 1901 et règlements fédéraux). Les formalités sont les suivantes :

↳ [intranet/document/espace fédéral](#)

1- Rédaction des statuts : la Fédération tient un modèle de statuts-types à la disposition des intéressés. Les statuts doivent être conformes aux règlements de la FFCT. Ces derniers comportent les statuts et le règlement intérieur et ses 6 annexes :

- annexe 1 : règlement disciplinaire - annexe 2 : règlement médical - annexe 3 : règlement relatif à la lutte contre le dopage
- annexe 4 : charte de l'organisation - annexe 5 : charte sur la publicité - annexe 6 : règlement financier.

2- Réunion d'une assemblée générale constitutive pour :

- ✓ adopter les statuts,
- ✓ élire le comité de direction de l'association (président, secrétaire, trésorier).

3- Déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture :

Cette déclaration, établie sur papier libre, indiquera les nom, profession et domicile,... des membres du comité de direction. Elle sera signée par le président et accompagnée de deux exemplaires des statuts établis sur papier libre paraphés et signés par le président.

4- Insertion au Journal officiel :

Celle-ci se fait automatiquement par l'intermédiaire de la préfecture ou sous-préfecture qui demande de compléter un imprimé à cet effet. Suite à la parution et à la réception de un ou deux exemplaires, le club doit acquitter un droit de parution.

• Son agrément

Afin de bénéficier de subventions attribuées par le ministère de la Santé et des Sports et de solliciter auprès des mairies l'ouverture de débit temporaire de boissons, chaque association devra être agréée par ce ministère. Des demandes d'agrément sont disponibles auprès de la direction régionale et/ou départementale Jeunesse et Sports, sous réserve de pouvoir présenter un exercice d'une année de fonctionnement (réf loi de 1984 modifiée 2000 et décret n°02-488 du 9 avril 2002). Dès l'obtention de l'agrément, il est possible d'obtenir d'autres subventions auprès de la mairie et du Conseil général.

Pour toute aide, dossier téléchargeable CNDP sur le site Internet www.cosa.gouv.fr

• Son fonctionnement

Un club de cyclotourisme, ou la section cyclotourisme d'un club omnisports, est administré par un comité directeur composé de cyclotouristes licenciés, comme doivent l'être tous ses adhérents.

Des subventions peuvent être demandées à la **municipalité** et au **Conseil général**.

• Bureau de l'association

Il comprend au moins : un président, un secrétaire, un trésorier qui peuvent avoir des adjoints dans chacune de leur fonction. Le bureau est généralement élu par le comité directeur, mais les statuts peuvent prévoir son élection ou sa confirmation par l'assemblée générale.

Deux autres membres sont indispensables à la vie de l'association (éventuellement un membre du bureau) :

1- Le correspondant du club : il est le lien entre votre club et la fédération et recevra tous les documents d'information destinés à votre club ou à l'attention de vos adhérents (le calendrier annuel "Où Irons-nous", la revue "Cyclotourisme", le "Guide des bonnes adresses"...),

2- Le délégué sécurité : 4^e personnage officiel du club, il s'appuie sur les éléments diffusés par la Fédération et la commission départementale de sécurité pour mettre en œuvre des actions destinées aux licenciés.

• Assemblée générale

L'association se réunit en assemblée générale, une fois par an pour soumettre le rapport moral, le bilan financier et le projet de budget au vote de ses membres et procéder au renouvellement du comité directeur tel que prévu par les statuts, soit partiellement, soit totalement.

En l'absence de disposition statutaire, elle nomme les représentants de l'association aux assemblées générales du comité départemental, de la ligue régionale et de la Fédération.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée.